

## <u>LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU</u> CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

## Présents:

M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - M. MULLER - Mme FION - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

<u>Absents excusés et procurations</u>: Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER, Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION, M. HERVET avait donné pouvoir à M. MULLER.

<u>Absent(s)</u>: Mme CHOMPRET, Mme HERAULT, M. VIALANEIX.

## Liste des points abordés

<u>Délibération n°079</u>: Approbation de la convention hivernale collège groupe scolaire Diderot: Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

<u>Délibération n° 080 :</u> Avis portant sur la création de trois statues dans le cadre des travaux de restauration des parements extérieurs de l'église : Les membres du Conseil Municipal décident par 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS de renoncer à la création de ces 3 statues.

<u>Délibération n°081 :</u> Avis portant sur l'adhésion de la Ville de Joinville au Syndicat TSUR (Territoire de Sécurité Urbain et Rural) Cœur Grand Est : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de se prononcer contre l'adhésion de la ville au nouveau syndicat "TSUR" Cœur Grand Est.

<u>Délibération n°082</u>: Constitution d'un groupement de commandes avec mandat pour l'aménagement sécuritaire et la réfection de la rue de la Liberté à Vecqueville : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.

<u>Délibération n°083</u>: Création d'emplois d'Agents Recenseurs - campagne 2023 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de créer neuf emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet.

<u>Délibération n°084 :</u> Modification de la délibération n°2020-059 - Acquisition parcelle section ZI0037 - liaison Joinville-Vecqueville : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la modification de la délibération n°2020-059 concernant cette acquisition.

<u>Délibération n°085</u>: Rapport d'Activités 2021 Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne : Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activités 2021 de la CCBJC.

<u>Délibération n°086 :</u> Dérogation à l'ouverture le dimanche des commerces de détail 2023 : Les membres du Conseil Municipal décident par 16 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION d'approuver la liste des dimanches concernés.

<u>Délibération n°087</u>: Prêt de la salle des fêtes à titre gracieux au Club de Camping-Car Fleurette : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et du Parc du Petit Bois pour cet évènement.

<u>Délibération n°088</u>: Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2024 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser l'option pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée du budget principal de la ville à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<u>Délibération n°089 :</u> Dissolution budget annexe lotissement de la Madeleine (25004) : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement de la Madeleine et d'en demander la dissolution au SGC de Saint-Dizier au 31 décembre 2022.

<u>Délibération n°090 :</u> Fixation du tarif pour occupation de terrains - 2021-2022 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'acter les loyers pour l'occupation de terres, prés, pâtures et bâtiments par l'application d'un coefficient égal à 1.09 %.

<u>Délibération n°091 :</u> Vente de la maison sis 1 rue des Chanoines : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité (M. le Maire ne prend pas part au vote du fait de sa qualité de président d'Hamaris) d'approuver cette vente à HAMARIS.

<u>Délibération n°092 :</u> Travaux de voiries quartiers neufs - Rues Genevroye, Saint-Ex, Madeleine, giratoire Madeleine, Mermoz, chemin Suzannecourt : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.

Le détail complet de ces délibérations est consultable sur le site internet de la ville : https://mairie-joinville.fr.

Le Maire, Bertrand OLLIVIER

